

Paris, le 12 Mai 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Importation de sucre : une délégation de la CGB se rend à Kiev

Dans le cadre de ses actions pour faire reconnaître le sucre comme un produit sensible au sein de l'accord commercial entre l'UE et l'Ukraine, la CGB s'est rendue du 5 au 7 mai 2025 en Ukraine, à l'invitation de l'Ambassade de France à Kiev. Guillaume Gandon, Vice-Président de la CGB, était accompagné de Timothé Masson, en charge des affaires économiques de la CGB pour faire entendre la voix des betteraviers français.

Forte des premières limitations d'importation de sucre ukrainien obtenues en 2024, la CGB continue de demander la poursuite de la baisse du contingentement de sucre ukrainien dans l'Union européenne et reste dans l'attente des prochaines annonces du commissaire européen à l'Agriculture qui semble avoir pris la mesure de l'enjeu pour le marché du sucre français et européen. La CGB a donc pris la décision de faire ce déplacement face au constat suivant :

- Le marché du sucre européen est mature : toute augmentation de l'offre se fera au détriment de la production la moins compétitive. La production ukrainienne étant plus compétitive, elle met en péril la production communautaire.
 - *Les faits : l'ouverture du marché européen au sucre ukrainien en 2022 s'est traduite par des volumes importés multipliés par 25 en deux ans, conduisant à la division par deux des prix spots dans l'UE et par une baisse massive des surfaces de betterave semées en UE (-7 %).*
- La filière sucrière ukrainienne est très adaptable, et plus compétitive que la filière européenne ; il est illusoire d'imaginer qu'elles coexistent sur un même marché.
 - *Les faits : moins de 10 « agroholdings » possèdent l'outil industriel et une grande partie de l'outil agricole, sur des exploitations pouvant dépasser 200 000 ha, alors que le modèle français repose sur une exploitation moyenne de 140 ha cultivant 17 ha de betterave.*
 - *Elles sont récentes, flexibles et adaptables ; elles auront la compétence nécessaire pour s'adapter à une mise en conformité aux normes européennes (pour l'heure, ± 30 produits phytosanitaires interdits dans l'UE sont autorisés en Ukraine).*
- Il semble inéluctable que, demain, la relation entre l'Ukraine et l'UE-27 soit appelée à évoluer.

Dès lors, la CGB a tenu à rappeler à ses interlocuteurs ukrainiens toute l'importance de prendre en compte les spécificités des besoins de l'UE.

Guillaume Gandon, Vice-Président de la CGB fait un résumé du voyage d'étude : « *Nous admirons et soutenons les Ukrainiens dans leur combat pour la liberté, mais nous leur avons expliqué pourquoi nous n'avons pas les moyens de financer ce conflit. Nous avons été transparents et avons exposé les*

raisons qui nous poussent à veiller en permanence, à ce que le sucre soit exclu de toute concession au sein de l'accord entre l'Ukraine et l'UE. Nous pouvons être un soutien, y compris auprès de la Commission européenne, quand ils cherchent à pérenniser leur accès au marché mondial, ou lorsqu'ils cherchent à développer une filière biogaz ou bioéthanol – d'ailleurs, ils ont adopté un taux d'incorporation de 5 % de bioéthanol en ce début d'année. Discuter nous a mieux permis de comprendre les points de convergence que nous pouvons avoir. »



LA FILIÈRE BETTERAVE DIT AUX IMPORTATIONS MASSIVES DE SUCRE UKRAINIEN ET À LA CONCURRENCE DÉLOYALE

Importations de sucre ukrainien

Jusqu'en 2022

20 000 tonnes/an

Depuis la guerre (2022)

500 000 tonnes/an

Aujourd'hui

260 000 tonnes/an



Concurrence déloyale

- 29 produits phytosanitaires interdits en  et utilisés en 
- Des exploitations 1000x plus grandes que les nôtres

**Les agriculteurs européens n'ont pas les
moyens de financer cette guerre**